

BP Aménagements paysagers

RNCP n°38314
Certificateur : MASAF
Echéance d'enregistrement : 01.01.2029

OBJECTIFS

- Aménager et entretenir des espaces paysagers de taille et de création
- Réaliser les travaux de terrassement, la mise en place des infrastructures et les travaux de végétalisation
- Gérer les moyens humains et matériels, contribuer aux travaux et procéder aux ajustements techniques et logistiques

ORIENTATION ET PERSPECTIVES

Secteurs d'activités

- Entreprises privées du paysage ou de travaux publics
- Entreprises privées de service à la personne spécialisées dans les travaux de jardinage
- Services en charge des espaces verts d'une collectivité ou d'un établissement public

Type d'emplois accessibles

- Chef d'équipe paysagiste ou d'entretien des espaces verts
- Jardinier paysagiste
- Ouvrier / technicien paysagiste ou d'entretien des espaces verts

Poursuite d'études

- Bac Professionnel Aménagements Paysagers | Formation disponible sur le Campus Montravel
- Certificat de Spécialisation (CS) dont CS Constructions Paysagères | Formation disponible sur le Campus Montravel
- Brevet de Technicien Supérieur (BTS) dont BTS Aménagements Paysagers | Formation disponible sur le Campus Montravel
- Autres Brevets Professionnels (ex : BP Piscine ou maçonnerie)

DURÉE

- 2 années à temps plein modulables de 1 à 3 ans
- Volume total : 900h en centre de formation (soit 26 semaines en centre de formation réparties sur 2 ans)
- Rythme d'alternance :
 - 1 à 2 semaines en centre de formation
 - 2 à 4 semaines en entreprise

PRÉ REQUIS

Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 (CAP)

ACCESSIBILITE

- Être âgé de 16 à 29 ans inclus
- Possibilité d'adaptation de parcours en fonction des acquis, du projet et de la situation du candidat
- Accueil personnalisé des publics en situation de handicap par notre référent H+
- Validation d'acquis académiques et/ou allègement de formation grâce aux passerelles possibles entre certaines certifications

CONTENU DE LA FORMATION

Organisation du travail

Permettre un déroulement optimal du chantier d'aménagement dans le respect de la sécurité des personnes et de l'environnement

Mise en place et entretien des végétaux

Installer et maîtriser la composante végétale d'un aménagement dans une perspective agro-écologique

Mise en place d'infrastructures

Installer et maintenir en état les infrastructures d'un aménagement paysager dans une perspective de durabilité

ATOUTS DU CAMPUS

- Parcours de formation en aménagements paysagers complet (du CAP au BTS)
- Espaces verts sur l'établissement
- Interventions et visites de professionnels
- Partenariats avec des professionnels
- Matériel spécifique pour les travaux en espaces verts
- Espace dédié à la maçonnerie paysagère
- ACES : Formation à la conduite d'engins
- Certiphyto
- Mobilité internationale ERASMUS +

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Trois champs de compétences à valider pour obtenir la certification
- Les évaluations certificatives s'effectuent en unités capitalisables sous forme de mises en situation professionnelle
- Il est possible d'être dispensé de l'UCARE pour les titulaires d'un diplôme équivalent ou supérieur au BP
- Le candidat a la possibilité de valider un/ou des blocs de compétence.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques en salle, démonstrations et mises en situation pratique sur les plateaux techniques de l'établissement
- Adaptation de la pédagogie sur temps collectifs et individuels

CONDITIONS D'ACCÈS

- Candidature possible toute l'année en dehors des périodes de fermeture du centre
- Prendre contact avec le centre de formation
- Signer un contrat d'apprentissage avant l'entrée en formation
- Ouverture de la session sous réserve d'un effectif suffisant

TARIF DE LA FORMATION

- Prise en charge par le fond formation de l'employeur
- Pas de frais pédagogiques supplémentaires

RÉMUNÉRATION

Variable en fonction de l'âge de l'apprenti et du nombre d'années en apprentissage
Détails sur alternance.emploi.gouv.fr

INDICATEURS

Consultables sur le site internet

Indicateurs taux d'insertion dans l'emploi : www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil

Fiche mise à jour le 07/11/2024